

Enquête Publique prescrite par décision du 23 juillet 2025 et par décision du 17 octobre 2025 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nantes.

Permanences du commissaire Enquêteur :

en Mairie de Lusanger :

- Lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h30 (Début d'E.P.)
- Samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h30
- Mardi 25 novembre 2025 de 14h à 17h30
- Vendredi 5 décembre 2025 de 14h à 17h30 (Fin d'E.P.)

Mr et Mme ADAM Jean-Pierre et Andrée (R1)
demeurant 24 La Courterie 44110 VILLEPOT.
propriétaire de la parcelle ZTM (910m²).
souhaitons que les bâtiments anciens en pierres soient
éligibles au changement de destination de façon
à les rénover.

le 3/11/2025

Mme Garraud Jacqueline La Vieille 44590 Lusanger (R2)
propriétaire de la parcelle cadastrée
440860004B95 et 4B41 souhaite
qu'elle repasse en zone constructible
pour ne pas avoir de préjudice lors
de la revente du bien.

le 15/11/2025 9H10

Mme GOGUER et Mr THOMAS 4 rue de la Petite
Normandie 44590 Lusanger - Propriétaires de
la parcelle E1269.

Nous constatons que notre parcelle est intégrée
dans une OAP sans que nous n'ayons été
consultés. Ayant des projets futurs, nous
demandons que notre parcelle E1269 sorte
de cette OAP.

le 15/11/2025 à 11h00

Mr BOSSARD Frédéric, Mr Enbelle Emmanuel, Mr Lureau Sébastien
représentant la Cuma de la Roche demande qu'il y ait
de la parcelle YD14 une bande de 25 mètres linéaire
soit déclassée et passée en U.P. Nous avons un
besoin d'espace supplémentaire pour maintenir l'activité
économique de la cuma. Nous avons un besoin
d'espace pour maintenir la sécurité des salariés lors
des manœuvres des outils. Nous avons aussi un
besoin d'espace pour réaliser une cure de bords permettant
de respecter la mise aux normes de l'installation.

Le 25/11/2025. Mme Richet Jacqueline demeurant à Levallois-
Perret. (R5)

Je suis propriétaire de la parcelle 240147 classée en zone
agricole au titre du futur PLU.

Les caractéristiques du village où est située cette parcelle
(Le Fief Robin et la Gausse) correspondent à celles des villages
classés en zone AH. Par principe d'égalité, je demande
à ce que Le Fief Robin et la Gausse passent en zone AH.

Richet